



# **lumière sur mairies brunes**

*la chronique trimestrielle de VISA*

*N° 5 - Octobre 2015*

Ce 22 septembre 2015, Julien Sanchez, maire d'extrême droite de Beaucaire, a été condamné à une amende de 1500 euros par le Tribunal correctionnel de Nîmes pour délit d'injure à l'encontre d'une syndicaliste CGT enseignante, Sylvie Polinière. Il avait stigmatisé, dans un communiqué, des militant-e-s syndicalistes « *sans éducation, aigris, privilégiés et sectaires* » et « *dont le comportement n'a rien à envier à celui des racailles* ». Le maire de Beaucaire a fait appel de sa condamnation. Le jour de l'audience, une cinquantaine de partisans du maire faisaient face, au tribunal, à autant de syndicalistes (CGT et Solidaires). En réaction au jugement, le maire FN a déclaré : « *Ils peuvent me faire condamner, installer la guillotine devant le Palais de justice, je continuerai à dire ce que j'ai à dire.* »

## Injures, pressions et réactions syndicales

L'affaire, qui remonte à l'été 2014, trouve son origine dans le refus de syndicalistes enseignant-e-s de serrer la main du maire FN et de siéger à ses côtés au Conseil d'administration d'un lycée. Le maire a réagi par le communiqué précité, sur un ton violent, puis a porté plainte contre la syndicaliste. Il prétend qu'il y aurait eu « *outrage envers personnes dépositaires de l'autorité publique* », à son encontre, et des insultes auraient été proférées. L'audience de cette affaire a été renvoyée au 27 janvier 2016.

Ce maire avait également porté plainte contre le journal 'Midi Libre' pour ne pas avoir diffusé un 'droit de réponse' qu'il lui avait envoyé. Le jugement est mis en délibéré au 24 novembre 2015.

Un autre maire, celui de Béziers (apparenté FN) a traité, le 24 septembre dernier, un enseignant de « *petit con* » car celui-ci a refusé de lui serrer la main lors d'une visite de l'école George-Sand (l'enseignant l'avait toutefois salué oralement). Et ceci quelques jours après que Robert Ménard se soit plaint de façon ironique, sur le plateau du « Grand journal » de Canal +, d'avoir été traité de « *petit con* » par l'humoriste Guy Bedos.

Non content d'avoir proféré cette insulte dans l'exercice de ses fonctions, Robert Ménard a ajouté qu'il ferait déplacer l'enseignant de « sa » ville, et que ce dernier « *mériterait une gifle* » (ou « *deux* » selon certaines sources).

Réagissant à cette injure, la fédération SUD Education a publié un communiqué demandant que le ministère de l'Education active la protection juridique due aux fonctionnaires, pour accompagner l'enseignant victime dans ses démarches. La fédération SUD Education demandait aussi au gouvernement « *une mesure disciplinaire de suspension de ses fonctions contre Robert Ménard, sanction prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales* ».

De son côté, la fédération UNSA Education a réagi en annonçant « *une réaction intersyndicale (...) pour saisir les instances et en appeler à la directrice académique (...), au préfet de l'Hérault et à Mme la ministre de l'Education* ». Selon « Le Midi Libre » du 28 septembre, le secrétaire général national de l'UNSA Education, Christian Chevalier, annonce avoir eu un contact avec le cabinet de la ministre de l'Education qui aurait confirmé à cette occasion « *que le dispositif de protection juridique du fonctionnaire a été activé par le rectorat de l'académie de Montpellier* », et que « *l'enseignant victime (...) sera donc accompagné dans ses démarches juridiques par les services du rectorat* ».

Deux professeures des Ecoles à Béziers, Lisa Scotto di Fasano et Hélène Penven, ont, par ailleurs, rédigé une « *Lettre ouverte citoyenne suite aux insultes du maire de Béziers à un enseignant* ». Elles écrivent : « *Nous sommes enseignants. Hommes et femmes d'horizons différents, d'âges variés et d'opinions parfois divergentes. Tous, nous avons choisi ce métier pour une raison qui nous est propre. Mais tous, nous œuvrons pour la même chose : l'égalité des chances, la réussite de tous nos élèves et la transmission de valeurs républicaines telles que le respect, la solidarité et l'entraide. Mais aujourd'hui, nous sonnons le signal d'alarme (...)* »

Dans un communiqué envoyée à la presse le 28 septembre, le maire de Béziers tente d'ailleurs de rétropédaler quelque peu, tout en se posant en victime : « *Se voir refuser devant témoins une main tendue est quelque chose de particulièrement violent pour celui qui en est victime. Celui qui refuse de vous saluer en public, d'un air narquois, vous inflige sciemment une forme d'humiliation. Je me suis senti agressé, et d'une certaine manière, c'est une forme d'agression gratuite. Aurais-je dû m'abstenir de conclure l'échange par ces mots de "petit con" ? Oui, je le concède volontiers. (...)* »

## Attaques contre la culture

La palme du trimestre revient à la mairie de Cogolin qui a conçue une affiche montrant un coq... mais un coq marchant au pas de l'oie ! Cette affiche devait illustrer la « fête du coq » (traditionnelle) qui s'est tenue les 5 et 6 septembre.

A Villers-Cotterêts (Aisne), la municipalité FN de Franck Briffaut a refusé la présentation d'un recueil de textes, accompagnant des peintures et des sculptures, dans une exposition à la médiathèque de la ville (du 19 septembre au 18 octobre 2015) réunissant les peintures de paysages abstraits de la Néerlandaise Victoria Kloek et des sculptures réalisées par la Française Sophie Verger. Suite à une semaine de travail commun à Zierikzee, aux Pays-Bas, les deux femmes avaient tiré un recueil intitulé « Sur terre en mer », présentant leurs œuvres respectives.

Or, ce recueil, financé par le Conseil régional de Picardie, comporte à la page 22 les lignes suivantes : « *Les monstres arrivent comme une montée des eaux* » : « *C'est un amusement d'atelier. (...) Amusez-vous, cela symbolise ? La montée de l'extrême droite ?* » Ces quelques mots ont dû profondément déranger à la mairie FN. Répondant à une question l'hebdomadaire « L'Express » (article du 19 septembre 15), le service de communication de la municipalité a prétendu « *ne jamais avoir entendu parlé d'un quelconque recueil* ».

A Camaret-sur-Aigues, le maire Philippe de Beauregard (anciennement Ligue du Sud, désormais appartenant au FN) a fait retirer, à la mi-septembre 2015, les affiches du film « La belle saison » de Catherine Corsini de sa ville et du hall de la mairie. Il a aussi fait supprimer toute mention du film, sorti le 19 août, qui raconte l'histoire d'amour d'une Parisienne avec une jeune paysanne au début des années 1970 – sur fond de mouvement de libération des femmes –, du site Internet de la mairie. Le film a néanmoins pu être projeté dans une salle de cinéma de la ville, à partir du 17 septembre.

Le directeur du cinéma itinérant Cineval, qui a montré ce film dans une vingtaine de communes du Vaucluse, a déclaré : « *(Le maire) nous a dit que ce film n'était pas compatible avec ses idées, que certaines scènes étaient choquantes, et qu'il ne voulait pas faire la promotion de ce film.* » De son côté, le maire assure que « *J'ai vu le film, (qui) est émaillé de scènes érotiques en gros plan, je n'ai pas voulu en faire la promotion avec les moyens municipaux. (...) J'ai utilisé ma liberté d'expression pour avertir les parents qu'à mon sens ce n'est pas un film pour les enfants. L'histoire aurait concerné un couple d'hétérosexuels, j'aurais eu la même réaction.* »

Le 18 septembre, la réalisatrice Catherine Corsini lui a répondu par une lettre rendue publique sur le site de la Société des réalisateurs de films : « *A vous en croire, Monsieur Philippe de Beauregard, on devrait rhabiller les statues de nues, mettre un voile sur les peintures de Courbet, Manet, Renoir et de tous les peintres qui ont su croquer la nudité avec réalisme. Nous devrions aussi interdire les musées à la jeunesse (...).* » La réalisatrice dénonce un « *acte autoritaire, intolérable* ».

A Fréjus, l'entreprise 'la patrouille de l'événement', dont les dirigeants sont liés au FN ou à d'autres groupes d'extrême droite, continue d'organiser la programmation estivale de la ville, sur délégation de service public. Le 31 juillet dernier, l'entreprise d'évènementiel a particulièrement gâté les mélomanes d'extrême droite en programmant lors d'un concert le groupe 'In mémoriam', issu de la scène du rock identitaire français, en première partie de 'La souris déglinguée'.

## Autoritarisme et politiques sécuritaires

A Bollène, une accusation grave pèse sur deux policiers municipaux. 'Le Dauphiné' a révélé, le 17 juillet dernier, qu'une plainte avait été récemment déposée contre ces fonctionnaires municipaux qui auraient procédé à l'interpellation musclée d'un père de famille de 22 ans en l'humiliant sur la voie publique.

Les faits remontent au 31 mai 2015. Le jeune homme aurait été frappé au visage, puis contraint - sous la menace d'un chien dont la muselière avait été ôtée - d'enlever son pantalon et son caleçon, en pleine rue. La plainte, appuyée par plusieurs témoignages, a été déposée auprès de la gendarmerie de Bollène qui a lancé une enquête. Avant même de connaître les conclusions de cette enquête, la mairie a réagi rapidement, déclarant au journal 'Le Dauphiné' : « (...) *Tout a été fait selon les règles de la police municipale. En aucun cas, il y a eu agression sexuelle. Les policiers sont restés dans leurs droits.* »

A Hayange, lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre, un opposant a été expulsé *manu militari* et transporté aux urgences. Gilles Wobedo est l'une des figures du collectif citoyen 'Hayange en résistance'. Le maire, Fabien Engelmann, a lancé des procédures judiciaires contre ce collectif, lui reprochant une prétendue diffamation, et faisant facturer des frais de justice de 5000 euros à la municipalité alors qu'il agit en son nom propre.

Gilles Wobedo avait répondu au maire qui reprochait au collectif de dire publiquement qu'il agissait à l'encontre de certaines lois, par ces quelques mots : « *C'est le cas, Monsieur le maire.* » Fabien Engelmann ordonna alors son expulsion, soi-disant pour avoir perturbé la séance, alors que des militants du FN ont pu s'exprimer tout au long de la réunion en gloussant, en ricanant, en vociférant ou en applaudissant.

Deux policiers municipaux se sont alors jetés sur le jeune homme et l'ont plaqué par terre avant de l'expulser de la salle, lui occasionnant un œdème et de multiples hématomes. L'un des deux agents municipaux, précédemment en service à Saint-Avold, est poursuivi en justice dans une affaire de violence commise contre une personne vulnérable, en juillet 2015.

Lors de cette même réunion, Fabien Engelmann a fait retirer sa délégation, une fois de plus, à son ex-premier adjoint, Damien Bourgeois. Ce dernier avait pris ses distances avec le maire à cause de l'implication de ce dernier dans une affaire de financement de campagne illicite (voir édition précédente de nos Chroniques). C'est la troisième fois depuis son élection, en mars 2014, que le maire FN de Hayange change ainsi de premier adjoint. Sa majorité, initialement de 33 élus, s'est réduite à 18 têtes Et il soupçonnerait Damien Bourgeois de vouloir figurer sur une liste 'dissidente' d'extrême droite aux régionales de décembre 2015, composée notamment de partisans de Jean-Marie Le Pen.

## **Racisme, discrimination, immigration**

L'actualité, et notamment les événements autour de ce qui a été appelé la 'crise des réfugiés et migrants' dans toute l'Union européenne pendant l'été 2015, a placé les mairies en première ligne.

Celui de Beaucaire, Julien Sanchez s'est présenté à la réunion tenue à la Maison de la chimie, à Paris, le 12 septembre 2015, entre le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve et les représentant-e-s de plus de 700 communes. Il s'agissait, lors de cette réunion, de présenter les aides du gouvernement aux municipalités afin de faciliter l'accueil des demandeurs d'asile. Choisisant la provocation délibérée, Julien Sanchez a pris la parole devant l'assistance, pour dénoncer le fait que le gouvernement organise selon lui « *l'invasion migratoire* ». Si son propos a été vite rendu inaudible par les huées d'autres participant-e-s, son intervention a été en revanche bruyamment célébrée sur plusieurs médias d'extrême droite : 'Riposte Laïque', 'Médias presse info », etc.

Encore plus brutal, le maire de Béziers, Robert Ménard, a choisi de se présenter, le vendredi 11 septembre 2015, devant des familles réfugiées de Syrie, pour leur lancer : « *Vous n'êtes pas les bienvenus, vous devez partir!* » La vidéo de son 'exploit' a été très officiellement publiée sur le site de la mairie de Béziers. Ménard a ajouté qu'il remettait en cause la présence de deux centres d'accueil de demandeurs d'asile (gérés par l'Etat) dans la ville.

Déjà au début du mois de septembre 2015, la mairie de Béziers s'était illustrée en publiant dans le journal municipal (mensuel) cette « Une » racoleuse : « *Ils arrivent* ». Un photomontage, toujours à propos des migrants, montre un train bondé – la photo ayant été prise en Macédoine – devant un prétendu panneau de signalisation qui porte l'inscription suivante : « *Béziers 3.865 km. Scolarité gratuite. Hébergement et allocations pour tous !* » L'Agence France Presse (AFP) a d'ailleurs assigné la ville en Justice, le 15 septembre 2015, pour contrefaçon.

Suite à ses différentes prises de position xénophobes, Robert Ménard a dû faire face à une opposition à plusieurs niveaux. Des députés socialistes ont publié le 16 septembre 2015 une pétition pour demander à François Hollande de lancer une procédure de révocation du maire de Béziers pour faute grave. En l'espace de quelques jours, la pétition aurait recueilli environ 8000 signatures.

Au plan local, le Collectif de soutien aux réfugiés syriens a tenté d'assister à la réunion du Conseil municipal du 22 septembre, afin d'y exprimer une protestation. Seuls six de ses membres ont pu entrer dans la salle, puisque les partisans du maire avaient déjà occupé tous les autres sièges. Ils ont levé des pancartes et scandé le mot d'ordre « *Réfugiés à Béziers !* » et le maire a fait évacuer la salle. La police municipale a dû former un 'cordon de sécurité' pour la sortie des membres du Conseil municipal.

### **Rapports tendus avec les musulman-e-s**

La célébration de la fête musulmane d'Aïd el-Kébir, les 24 et 25 septembre 2015, a été l'occasion pour plusieurs maires FN de lancer des provocations à l'encontre de la population musulmane.

A Mantes-la-Ville, l'association culturelle musulmane (AMMS) a dû saisir le Conseil d'Etat pour obtenir la mise à disposition d'un local. Jusqu'ici, les municipalités successives lui avaient soit mis à disposition gracieusement, soit loué le gymnase municipal Aimé-Bergeal, pour accueillir un millier de fidèles. Or, cette année, trois sollicitations successives en date du 6 mai, du 3 juin puis du 1<sup>er</sup> août 2015 n'avaient reçu aucune réponse de la part de la mairie. Considérant qu'il s'agissait d'un rejet implicite, l'association musulmane a saisi les tribunaux administratifs pour obtenir gain de cause.

Le Tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande, le 21 août. Mais en appel, le Conseil d'Etat lui a donné raison, par un arrêt du 23 septembre en considérant que « *le refus de mettre à la disposition de l'association [...] une salle municipale afin de permettre d'accueillir la célébration de la fête de l'Aïd-el-Kébir porte une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés de réunion et de culte.* »

Depuis, la décision de la formation des référés du même tribunal a été confirmée en appel : le gel délibéré par la municipalité FN de l'installation de la salle de prière est donc toujours « *manifestement illégal* ». L'affaire doit encore être jugée au fond (voir chroniques précédentes).

A Fréjus, autre ville gérée par le FN, l'association culturelle El-Fath avait demandé en juin 2015 à la mairie de pouvoir ouvrir la mosquée (dont les travaux ont été finis à la fin de l'été) pour l'Aïd el-Kébir. Elle venait de recevoir l'aval de la Commission de sécurité ; mais plusieurs procédures judiciaires sont actuellement en cours contre le permis de construire que l'ancienne municipalité (UMP) avait accordé en 2011.

Devant le refus net de la mairie de laisser ouvrir le bâtiment – que ce soit pour la fête ou par la suite -, l'association musulmane a été, là aussi, obligée de saisir les juges. Le tribunal administratif de Toulon a obligé, par une décision rendue publique le 19

septembre, la mairie de laisser ouvrir la mosquée pour un jour, lors de la fête de l'Aïd, « *en attendant l'autorisation définitive* ». Il a par ailleurs exigé de la mairie de réexaminer la demande d'ouverture définitive, qu'elle refuse, dans un délai de 15 jours. Ceci tout en condamnant la mairie à verser 1000 euros de dommages et intérêts à l'association musulmane.

Le directeur général des services de la mairie, Philippe Lottiaux, a déclaré en réaction : « *Nous prenons acte de cette décision de justice et nous ne nous opposerons pas à l'ouverture de la mosquée, le 24 septembre. (...) Mais, intellectuellement et juridiquement, je vois mal comment nous pourrions délivrer une autorisation (NDLR : dans la durée) à un bâtiment qui fait par ailleurs l'objet de plusieurs procédures...* »

Mais surtout, le maire, David Rachline, appela ensuite lui-même à venir manifester près de la mosquée... le jeudi 24 septembre à 18 heures, donc en pleine fête d'Aïd el-Kébir. L' élu exhorta ses partisans à venir exprimer leur refus de la mosquée, qu'il qualifia d'« *illégal* », et d'une « *justice complaisante (...) à deux vitesses* » (dans le sens qu'elle désavantagerait « *la majorité silencieuse* »).

Le rassemblement, boulevard d'Alger, a finalement attiré entre 200 personnes (AFP) et 500 personnes (selon le maire). A cette occasion, D Rachline a annoncé la tenue d'un référendum dans la ville. La question qu'il souhaite poser aux habitant-e-s serait ainsi formulée : « *Voulez-vous d'une mosquée à Fréjus ?* », indique le journal Mediapart (24 septembre 15).

A Hayange (Lorraine), le maire FN Fabien Engelmann a de nouveau fait célébrer la 'fête du cochon' sous les auspices de sa municipalité dimanche 6 septembre 2015. Parmi les immenses vertus du cochon aux yeux de ce représentant du FN, on trouve évidemment celle-ci : les musulmans n'en mangent pas (ni les juifs d'ailleurs). L'extrême droite radicale, c'est-à-dire celle qui est ouvertement fasciste et disposée à la violence, n'a d'ailleurs pas manqué la fête. Alors qu'en 2014, c'est la présence du groupuscule 'L'Œuvre française' (et de quelques skinheads) qui avait défrayé la chronique, cette année c'est le site de 'Lorraine Nationaliste' qui a appelé à se rendre à cette 'fête du cochon'. Ces fascistes et antisémites ont annoncé qu'ils viendraient en « *véritables nationalistes* », « *loin des trahisons du FN* », ce à quoi le maire a répondu que « *l'équipe de la police municipale sera mobilisée* ». Il n'y aura finalement pas eu de casse, même si l'équipe de 'Lorraine Nationaliste' a fait acte de présence bien visible, facilement repérable grâce à ses T-Shirts noirs.

Fabien Engelmann (dont le discours tournait tout entier autour de « *l'identité* » et « *la tradition* » françaises) semble s'être finalement remis de son absence, à l'Université d'été du FN, à Marseille. Il paraît que Marine Le Pen l'avait déclaré quelque peu indésirable.

Le point de vue maire sur l'acceptation de la consommation de viande animale semble avoir brusquement changé en l'espace de moins de quinze jours, entre la 'Fête du cochon' du 6 septembre et celle de l'Aïd el-Kébir, du 24. Au soir du 23 septembre, Fabien Engelmann a ainsi posté sur son compte Twitter une photo qui le montre entouré de « *quatre petits rescapés d'Aïd el-Kébir* », qu'il avait achetés et qui « *seront redirigés vers une association de protection animale* ». Se déclarant à l'occasion une nouvelle fois « *sensible depuis toujours à la cause animale* » (en dehors des cochons ?), il s'appuya sur des déclarations de Brigitte Bardot... dont on sait qu'elle voit rouge dès l'évocation de la fête de l'Aïd el-Kébir. Sur Facebook, il déclarera que « *plus de 200 000 moutons vont être égorgés vifs dans une agonie insupportable lors de l'Aïd el-Kébir* ».

Cette défense de la cause animale n'est pas anodine : depuis quelques années, l'extrême droite radicale passe par ce prisme pour stigmatiser l'abattage 'hallal' des bêtes. Evidemment, les formes traditionnelles d'abattage des animaux, en vigueur dans les campagnes, ne sont pas attaquées...

## Méfaits en matière économique et sociale

Les méfaits sociaux ne manquent pas dans les villes dirigées par le FN (où ses cousin-e-s d'extrême droite à la « Ligue du Sud »), en toute logique, alors que la baisse de la dépense publique et de la fiscalité figure parmi les priorités de ces municipalités.

Ce pseudo-impératif économique peut, cependant, servir aussi à « punir » de façon ciblée certains groupes de la population locale, ou certaines associations qui dérangent particulièrement ces mairies. Que ce soit en raison de leur point de vue critique, ou en raison des groupes d'habitant-e-s auxquelles elles sont utiles : si des populations issues de l'immigration se trouvent parmi leurs membres ou bénéficiaires, elles seront facilement taxé de « communautarisme » et privé de soutien public.

A Mantes-la-Ville, la municipalité FN se sert ainsi de la pression à la baisse de la dépense publique pour mettre à sec certaines associations. Le maire, Cyril Nauth, affiche nettement ses priorités : « *Dans un contexte budgétaire contraint, on doit se recentrer sur les priorités : sécurité, école, propreté, baisse de la fiscalité ; ce n'est pas permettre le développement d'activités rap, hip-hop aux frais de la princesse* ». Au même moment, il exprime le fait qu'il s'agit d'une orientation politico-idéologique : « *C'est clair, on n'est pas forcément pour la médiation, je veux au contraire développer notre police municipale.* » Le maire ajoute qu'il « *n'hésitera pas (...) à mettre un terme aux activités qui tendent vers la communautarisation* ». (Libération 11 juillet 2015)

Résultat des courses, on est par exemple passé de trois fêtes de quartier dans l'année, une dans chaque quartier, à une seule « fête tournante ».

Les associations sportives ont aussi été punies, dès lors qu'elles présentent trop de joueurs d'origine immigrée au goût de la mairie FN. Le Football Club Mantois a été ciblé, avec une subvention annuelle réduite de 75 %, alors qu'il s'agit du plus gros club du secteur qui accueille de nombreux jeunes des différents quartiers, et qui compte mille licenciés. Selon la rubrique « Sports Ile-de-France » du journal « Le Parisien » du 3 octobre 2015, le club a décidé d'attaquer la mairie FN en justice. Il aurait ainsi saisi le Tribunal administratif « *pour obtenir ce qui est nous dû* », selon son co-président Nabil Djellali. 60450 euros avaient été budjetisés pour le club au titre de l'exercice 2015 mais seuls 15112 euros ont été versés.

A Bollène, ville du Vaucluse dirigée par la « Ligue du Sud », la situation se dégrade depuis plusieurs mois dans le quartier de la Croisière.

Dans ce quartier, les parents d'élève de l'école Gabriel-Péri et l'association de quartier s'opposent farouchement à la « *réorganisation* » des postes de gardiens / gardiennes des écoles. En cette rentrée 2015, le nombre de postes d'ATSEM (Agents territoriaux spécialisé-e-s des écoles maternelles) a été divisée par deux. Les parents d'élèves se plaignent d'une menace pour la sécurité des enfants, le poste de concierge de l'école Gabriel-Péri ayant été concrètement supprimé. Ce gardien s'était occupé, auparavant, aussi bien de la sécurité des personnes, des locaux, mais aussi de l'entretien du quartier.

En juin 2015, la maire Marie-Claude Bompard avait promis que la sortie des élèves serait, à l'avenir, « *assurée par la police municipale* ». Une annonce peu rassurante en soi, au vu des agissements de cette même police municipale (voir plus haut) ; mais elle n'a, par la suite, même pas été honorée. Aucun agent n'a été vu, depuis la rentrée 2015 (et jusqu'à début octobre), aux abords de l'école. Alors que les entrées et sorties correspondent aux moments de certains arrêts de train, avec un trafic de voitures important.

D'autres activités, au contraire, trouvent tout le soutien (y compris financier) de certains maires FN en place. Par exemple quand il s'agit de bétonner les villes et d'aider certains à se livrer à des opérations immobilières lucratives, comme à Fréjus et à Cogolin.

Ces deux municipalités FN situées sur la Côte d'Azur se sont ainsi alliées, selon le bulletin de l'association « Place publique » du mois de septembre 2015, en créant au cours de l'été deux Sociétés publiques locales (SPL) dont les actionnaires uniques sont les deux communes. Cette alliance et ce montage juridique particulier permettent aux municipalités de s'affranchir de certaines règles en matière de mise en concurrence, lors d'appel d'offres. Le directeur de la SPL de Cogolin n'est autre que Jean-Marc Smadja, l'ancien bétonneur de la ville de Levallois Perret sous les ordres de Patrick Balkany...

*(à suivre...)*